

Questions relatives à la demande permis unique de la Sprl JANUS INTERNATIONAL

Remarque préliminaire : L'objectif de ce document n'est pas de lancer une polémique ou d'accuser qui que ce soit, mais d'éviter ce genre de problèmes dans la gestion des dossiers futurs et de préparer les étapes ultérieures (recours, Conseil d'Etat) du dossier JANUS INTERNATIONAL.

Requête d'information

1. Comme la Ville d'Andenne siège dans les instances du Port Autonome, elle avait connaissance du dossier dès 2014 au moins. Pourquoi avoir refusé, malgré les demandes réitérées du Comité de Défense d'Andenne, de parler de l'évolution du dossier aux citoyens. Même après le dépôt de la demande de permis unique (d'après le Port Autonome en juin 2016) le silence a été total. Pourquoi ?
2. Les riverains de la rive droite de la Meuse avaient demandé, via le Comité de Défense d'Andenne, à être informé de l'enquête publique. Bien que la demande ait été transmise oralement et par écrit, aucune suite n'y a été donnée. Pourquoi ? Par ailleurs, à ma connaissance, lors d'une enquête, la Ville doit utiliser tous les canaux de communication habituels. Pourquoi l'enquête en question ne figurait-elle pas sur le site de la Ville ? Dans la rubrique « Enquêtes en cour » il était marqué, à l'époque de l'enquête publique : « Aucun résultat ».
3. Quant à la réunion de clôture,
 - Pourquoi avait-on choisi une salle beaucoup trop petite n'offrant pas une place assise à tout le monde et où l'air était irrespirable ?
 - Comment se fait-il que l'ascenseur soit en panne, obligeant les personnes à mobilité réduite de faire demi-tour ?
 - Pourquoi a-t-on demandé aux citoyens de s'inscrire, ce que beaucoup ont ressenti comme intimidant ?
4. Je présume que les autorités du Port Autonome et de la Ville d'Andenne ont fait une évaluation approfondie de la solidité financière et de l'expertise industrielle de la sprl JANUS INTERNATIONAL. Quels sont les résultats de cette évaluation ? La population est en droit de les connaître ?
5. A la dernière réunion de la CCATM, il a été dit qu'un site similaire à celui projeté à Andenne existe à Anvers. J'ai demandé de pouvoir le visiter, ce qui a été refusé par la sprl, au moyen d'une boutade très peu respectueuse des femmes. Les autorités acceptent-elles le manque de transparence de la sprl JANUS INTERNATIONAL ?
6. Offrir un terrain de 3 ha, situé à une centaine de mètres d'un quartier dont la rénovation est prévue dans les prochaines années, pour une poignée d'emplois, n'est certainement pas une plus-value pour la Ville d'Andenne. Quels avantages les pouvoirs publics (Port Autonome et Collège échevinal) imaginaient-ils ?
7. Quel est le rôle de la SPAQUE ? Le terrain a-t-il été dépollué réellement ou – comme l'ont précisé les représentants de JANUS INTERNATIONAL – les terres polluées ont-elles été enfouies d'un mètre (avec évacuation de deux péniches de terres particulièrement polluées). La SPAQUE a-t-elle préparé le terrain pour les besoins de la sprl JANUS INTERNATIONAL, ce qui voudrait dire que le permis était considéré comme acquis, faisant de la procédure prévue par le législateur une farce ?